

Communauté de Communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2018

Les textes intégraux des actes sont consultables à l'accueil de la Communauté de Communes aux heures habituelles d'ouverture.

Conseillers en exercice : 51	Présents : 40	Votants : 46
------------------------------	---------------	--------------

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit septembre à neuf heures quinze, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, dans la salle des fêtes de l'Espace « les Chênes » à CRAC'H.

Étaient présents : Ronan ALLAIN, Annie AUDIC, Bernard BODIC, Hélène CODA-POIREY, Michel COUTURIER, Serge CUVILLIER, Bernadette DESJARDINS, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Elisabeth GOUELLO, François GRENET, Mireille GRENET, Jean-Michel GUEDO, Yvonnick GUEHENNEC, Marie-Pierre HELOU, Guy HERCEND, Kaourintine HULAUD, Fay HURLEY, Roger JOFES, Jean-Pierre KERBART, Pierrette LE BAYON, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Pascal LE CALVE, Ronan LE DELEZIR, Laurence LE DUVEHAT, Lénéaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Jean-Luc LE TALLEC, Jean-Maurice MAJOU, Christiane MOULART, Gérard PIERRE, Gérard PILLET, Aurélie QUEIJO, Aurélie RIO, Joseph ROCHELLE, Odile ROSNARHO, Monique THOMAS, Azaïs TOUATI, Franck VALLEIN.

Absents ayant donné pouvoir : Jean-Luc CHIFFOLEAU à Philippe LE RAY, Marie-Lise LE ROUX à Franck VALLEIN, Jessica LE VISAGE à Serge CUVILLIER, Dominique RIGUIDEL à Mireille GRENET, Andrée VIELVOYE à Bruno GOASMAT, Valérie VINET-GELLE à Aurélie QUEIJO.

Absents excusés : Jean-Michel BELZ, Bernard HILLIET, Olivier LEPICK, Fabrice ROBELET, Marie

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Décision	Titre	Objet	Vote
N° 2018DC/095	Installation de Conseillers communautaires	DECIDE : - d'installer dans ses fonctions M. Azaïs TOUATI, Mme Valérie VINET-GELLE et M. Joseph ROCHELLE comme nouveaux Conseillers communautaires de la Commune d'Auray ;	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

Membres en exercice : 51	Présents : 42	Votants : 48
--------------------------	---------------	--------------

Étaient présents : Ronan ALLAIN, Annie AUDIC, Bernard BODIC, Hélène CODA-POIREY, Michel COUTURIER, Serge CUVILLIER, Bernadette DESJARDINS, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Elisabeth GOUELLO, François GRENET, Mireille GRENET, Jean-Michel GUEDO, Yvonnick GUEHENNEC, Marie-Pierre HELOU, Guy HERCEND, Bernard HILLIET, Kaourintine HULAUD, Fay HURLEY, Roger JOFES, Jean-Pierre KERBART, Pierrette LE BAYON, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Pascal LE CALVE, Ronan LE DELEZIR, Laurence LE DUVEHAT, Lénéaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Jean-Luc LE TALLEC, Jean-Maurice MAJOU, Christiane MOULART, Gérard PIERRE, Gérard PILLET, Aurélie QUEIJO, Aurélie RIO, Joseph ROCHELLE, Odile ROSNARHO, Marie-Éliane ROZO, Monique THOMAS, Azaïs TOUATI, Franck VALLEIN.

Absents ayant donné pouvoir : Jean-Luc CHIFFOLEAU à Philippe LE RAY, Marie-Lise LE ROUX à Franck VALLEIN, Jessica LE VISAGE à Serge CUVILLIER, Dominique RIGUIDEL à Mireille GRENET, Andrée VIELVOYE à Bruno GOASMAT, Valérie VINET-GELLE à Aurélie QUEIJO.

Absents excusés : Jean-Michel BELZ, Olivier LEPICK, Fabrice ROBELET.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Décision	Titre	Objet	Vote
N° 2018DC/096	Recomposition du Conseil communautaire	DECIDE : - d'installer dans ses fonctions Mme Kaourintine HULAUD comme nouvelle Conseillère communautaire de la Commune d'Auray.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2018DC/097	Désignation du Secrétaire de séance	Nommer M. Ronan LE DELEZIR, Secrétaire de séance.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2018DC/098	Adoption du procès-verbal de la séance du 13 juillet 2018	Approuver le procès-verbal de la séance du 13 juillet 2018.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2018DC/100	Transfert des Relais Assistants Maternels (RAM) et des Lieux d'Accueils Enfants Parents (LAEP) municipaux : modification de l'intérêt communautaire	DECIDE : - d'actualiser l'annexe 3 dans laquelle sont listés les services Petite Enfance gérés par la Communauté de communes comme suit : Multi- Accueils : <ul style="list-style-type: none"> ○ Les Coccinelles, à Saint-Anne d'Auray, 2 lieu- dit LENUnez ○ Ty Heol, à Saint-Philibert, rue Abbé Joseph Martin ○ La Maison des P'tits Loups, à Carnac, 12 impasse des Korrigans ○ TY Mous, multi- accueil itinérant (Belz, Erdeven, Local-Mendon) RPAM : <ul style="list-style-type: none"> ○ Auray (Brec'h) ○ Belz (Erdeven, Etel, Local-Mendon, Ploemel) ○ Plouharnel (Carnac, La Trinité-sur-Mer) ○ Pluneret (Plumergat, Sainte-Anne d'Auray) ○ Pluvigner (Camors, Landévant, Landaul) ○ Saint-Philibert (Crac'h, Locmariaquer) ○ Quiberon (Saint-Pierre Quiberon) LAEP : <ul style="list-style-type: none"> ○ Ploemel ○ Pluneret - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2018DC/101	Avenant à la convention d'objectifs et de financement CAF concernant les Relais Parents Assistants Maternels communautaires	DECIDE : - d'autoriser M. le Président à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de financement, joint en annexe, qui prolonge d'une année la convention arrivée à échéance le 31 décembre 2017, ainsi que tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2018DC/102	Présentation du Rapport de gestion du Multi-accueil 2017 Ty Heol	DECIDE : - de prendre acte de la présentation du rapport relatif à la gestion par Crèche Attitude du Multi-accueil Ty Heol en 2017 comme annexé ; - d'autoriser M. Le Président à signer tout document y afférent et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

<p>N° 2018DC/103</p>	<p>Présentation du Rapport de gestion du Multi-accueil 2017 Les Coccinelles</p>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de prendre acte de la présentation du rapport relatif à la gestion par Crèche Attitude du Multi-accueil Les Coccinelles en 2017 comme annexé ; - d'autoriser M. Le Président à signer tout document y afférent et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération. 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p>
<p>N° 2018DC/104</p>	<p>Demande de subventions dans le cadre de l'appel à projets insertion 2019 du Conseil départemental du Morbihan</p>	<p>Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser M. le Président à solliciter un financement dans le cadre de l'appel à projet insertion 2019 du Conseil départemental pour l'aide au fonctionnement du dispositif « chantiers d'insertion » de la Communauté de communes. 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p>
<p>N° 2018DC/105</p>	<p>Avenant à la délégation de service public concernant l'office de tourisme intercommunal</p>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de conclure un avenant financier à la délégation de service public, à hauteur de 217 000 €, pour répondre aux besoins et aux enjeux du territoire en matière de promotion et d'accueil touristique avec l'office de tourisme intercommunal ; - d'autoriser M. le Président à signer l'avenant joint en annexe ainsi que tout document y afférent. 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p>
<p>N° 2018DC/106</p>	<p>Modalités de collecte de la taxe de séjour intercommunale</p>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de confier la collecte de la taxe de séjour, sur son territoire, à l'office de tourisme intercommunal « Baie de Quiberon la sublime », à compter du 1er janvier 2019 ; - de définir les modalités de déclaration et de paiement de la taxe de séjour comme suit : <ul style="list-style-type: none"> • Une déclaration mensuelle des logeurs du nombre de nuitées effectuées dans leur établissement auprès de l'organisme en charge de la collecte. • La déclaration peut s'effectuer par courrier ou par internet, sur la plateforme mise en place par la Communauté de communes à compter du 1er janvier 2019. • En cas de déclaration par courrier, le logeur doit transmettre chaque mois (avant le 10 du mois suivant) le formulaire de déclaration accompagné d'une copie intégrale de son « registre du logeur ». • En cas de déclaration par internet, le logeur doit effectuer sa déclaration mensuellement, avant le 15 du mois suivant, et ne communiquera ses justificatifs à l'organisme en charge de la collecte qu'à sa demande. • L'organisme en charge de la collecte transmettra, à tous les hébergeurs, un état récapitulatif portant le détail des sommes 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p>

		<p>collectées qu'ils devront lui retourner accompagné de leur règlement avant le :</p> <ul style="list-style-type: none"> o 31 mai, pour les taxes perçues du 1er janvier au 30 avril o 30 septembre, pour les taxes perçues du 1er mai au 31 août o 31 janvier, pour les taxes perçues du 1er septembre au 31 décembre. <ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble des établissements intermédiaires de paiement, gérant notamment les nuitées des loueurs non professionnels, est intégré dans le dispositif de collecte de la taxe de séjour. • Les établissements intermédiaires de paiement devront collecter la taxe de séjour et en reverser le produit via la plateforme mise en place par la Communauté de communes à compter du 1er janvier 2019 ; 	
N° 2018DC/107	Lancement d'une procédure de délégation de service public entre la Communauté de communes et la société publique locale Auray Carnac Quiberon Tourisme	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver le principe du recours à une délégation de service public pour la gestion de l'office de tourisme communautaire pour une durée de 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2019 ; - d'autoriser M. le Président à lancer une procédure de délégation de service public ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2018DC/108	Convention de reversement des taxes d'aménagement communales perçues sur les zones d'activités communautaires	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver les conventions de reversement des taxes d'aménagement communales perçues sur les Zones d'activités communautaires existantes et à venir ; - d'autoriser M. le Président à signer lesdites conventions avec les Communes sur lesquelles se situent les Zones d'activités communautaires. 	<i>Délibération adoptée à la majorité (4 Abstentions : Serge CUVILLIER, Bruno GOASMAT, Jean-Maurice MAJOU et Christiane MOULART)</i>
N° 2018DC/109	Demande de subvention dans le cadre du contrat de partenariat signé entre la Région Bretagne et le Pays d'Auray Pépinière d'entreprises	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver l'opération et les modalités de financement mentionnées dans le tableau annexé ; - d'autoriser M. le Président à solliciter un financement supplémentaire auprès du Conseil régional de Bretagne, au titre du Contrat de partenariat signé avec le Pays d'Auray ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2018DC/110	Convention de partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser M. le Président à signer la convention de partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Morbihan jointe en annexe, ainsi que tout document y afférent. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

N° 2018DC/111	Modification statutaire portant sur l'intérêt du communautaire du commerce	DECIDE : - de définir l'intérêt communautaire en matière de politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales comme proposé ci-dessus.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2018DC/112	Evolution du fonctionnement du PIG : Création d'un poste « Gestionnaire PIG/PLRH – chargé des financements aux particuliers »	DECIDE : - de créer un poste de « Gestionnaire PIG/PLRH – chargé des financements aux particuliers » à temps complet. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière technique ou administrative. En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Le traitement sera calculé par référence à l'indice brut terminal de la grille indiciaire des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2018DC/113	Plan de financement LEADER	DECIDE : - d'autoriser M. le Président à solliciter un financement auprès de la Région et de l'Europe, dans le cadre du contrat de partenariat Europe/Région/Pays d'Auray pour le projet de « Mise en place d'une plateforme logement des jeunes en mobilités » ; - d'approuver le plan de financement présenté en annexe ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2018DC/114	Mise en place et animation de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) et du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du Demandeur (PPGDLISID)	Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE : - de valider la composition de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) telle que présentée ci-dessus, étant précisé qu'elle est soumise à la volonté des structures de prendre part à la CIL et qu'elle pourra donc être réduite ou prendre en compte d'éventuels changements ; - de valider le projet de règlement intérieur proposé en annexe du présent rapport ; - d'autoriser M. le Président à réunir la CIL et à signer les différents documents relatifs à la CIL et au Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur ; - d'autoriser M. le Président à co-signer avec le Préfet, l'arrêté de composition de la CIL, et à signer tout document y afférent et à prendre	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

		toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.	
N° 2018DC/115	Avenant à la convention opérationnelle d'action foncière entre l'établissement Public Foncier, la Commune de Landaul et Auray Quiberon Terre Atlantique sur le projet « Secteur de l'ancien garage »	DECIDE : - d'autoriser M. le Président à signer l'avenant n°1 à la convention opérationnelle d'action foncière avec l'Etablissement Public Foncier et la Commune de Landaul sur le projet « Secteur de l'ancien garage », ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2018DC/116	Avis pour un portage foncier de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne à Locoal-Mendon	DECIDE : - d'émettre un avis favorable pour la mise en place d'une convention opérationnelle entre la Commune de Locoal-Mendon et l'Etablissement Public Foncier, sur le terrain situé rue de l'océan ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2018DC/117	Protocole dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne	DECIDE : - de retirer à l'article 2-5 dans le cadre de l'opération le terme « pépinière d'entreprise » ; - d'autoriser la signature du protocole proposé par la Commune d'Auray dans le respect du Programme Local de L'Habitat voté en mars 2016 ainsi que du Programme pluriannuel d'investissement présenté lors du débat d'orientation budgétaire du 15 février 2018 ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2018DC/118	Présentation des Rapports Annuels d'Activité des Délégués (RAAD) sur les services publics de l'Eau Potable et de l'Assainissement 2017	DECIDE : - de prendre acte de la présentation des rapports d'activités des délégués sur les Services publics de l'Eau Potable et de l'Assainissement 2017 ; - d'autoriser M. le Président à transmettre ces rapports aux services préfectoraux et aux Communes en même temps que la délibération correspondante ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2018DC/119	Présentation du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité des Services publics de l'Eau Potable et de l'Assainissement 2017	DECIDE : - de prendre acte de la présentation du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité des services publics de l'Eau potable et de l'Assainissement collectif et non collectif ; - d'autoriser M. le Président à transmettre ce rapport aux services préfectoraux et aux Communes en même temps que la délibération correspondante.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

N° 2018DC/120	Autorisation et Convention de déversement au réseau public d'assainissement	DECIDE : - d'adopter une autorisation et une convention de déversement au réseau public d'assainissement qui fixera les redevances et coefficients de rejet et pollution ; - de mandater M. le Président pour signer les autorisations et les conventions avec les usagers non domestiques concernés et délivrer les arrêtés d'autorisation de déversement des eaux usées correspondants.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
------------------	--	---	---

Membres en exercice : 51	Présents : 41	Votants : 48
--------------------------	---------------	--------------

Etaient présents : Ronan ALLAIN, Annie AUDIC, Bernard BODIC, Michel COUTURIER, Serge CUVILLIER, Bernadette DESJARDINS, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Elisabeth GOUELLO, François GRENET, Mireille GRENET, Jean-Michel GUEDO, Yvonnick GUEHENNEC, Marie-Pierre HELOU, Guy HERCEND, Bernard HILLIET, Kaourintine HULAUD, Fay HURLEY, Roger JOFES, Jean-Pierre KERBART, Pierrette LE BAYON, Chantal LE BIHAN-LE PIOUSSE, Pascal LE CALVE, Ronan LE DELEZIR, Laurence LE DUVEHAT, Lénéaïck LE PORTHELLEC, Philippe LE RAY, Jean-Luc LE TALLEC, Jean-Maurice MAJOU, Christiane MOULART, Gérard PIERRE, Gérard PILLET, Aurélie QUEIJO, Aurélie RIO, Joseph ROCHELLE, Odile ROSNARHO, Marie-Éliane ROZO, Monique THOMAS, Azais TOUATI, Franck VALLEIN.

Absents ayant donné pouvoir : Jean-Luc CHIFFOLEAU à Philippe LE RAY, Hélène CODA-POIREY à Guy HERCEND, Marie-Lise LE ROUX à Franck VALLEIN, Jessica LE VISAGE à Serge CUVILLIER, Dominique RIGUIDEL à Mireille GRENET, Andrée VIELVOYE à Bruno GOASMAT, Valérie VINET-GELLE à Aurélie QUEIJO.

Absents excusés : Jean-Michel BELZ, Olivier LEPICK, Fabrice ROBELET.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Décision	Titre	Objet	Vote
N° 2018DC/121	Approbation du zonage d'assainissement collectif de la Commune d'Etel après enquête publique	DECIDE : - d'approuver le zonage d'assainissement pour la Commune d'Etel tel qu'il est présenté dans la carte annexée.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2018DC/122	Approbation du zonage d'assainissement collectif de la Commune de Landaul après enquête publique	DECIDE : - d'approuver le zonage d'assainissement pour la Commune de Landaul tel qu'il est présenté dans la carte annexée.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2018DC/123	Approbation du zonage d'assainissement collectif de la Commune de Locoal-Mendon après enquête publique	DECIDE : - d'approuver le zonage d'assainissement pour la Commune de Locoal-Mendon tel qu'il est présenté dans la carte annexée.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2018DC/124	Réalisation d'une étude de faisabilité sur les modes de traitement des déchets : demande de subvention	DECIDE : - d'autoriser M. le Président à solliciter un financement auprès de l'ADEME, pour l'étude de faisabilité relative à la reconversion des sites de traitement des déchets ménagers de Plouharnel et de Crac'h ainsi qu'à une étude de méthanisation territoriale.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2018DC/125	Contrat territorial pour le mobilier usagé 2018	DECIDE : - d'autoriser M. le Président à signer le contrat avec Eco-mobilier pour une durée d'un an prenant effet à sa date de signature pour l'année 2018, ainsi que tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

N° 2018DC/126	Réalisation et animation d'un cadastre solaire	DECIDE : - de participer à la démarche mutualisée de Morbihan Energies pour la réalisation et l'animation du cadastre solaire ; - d'approuver le plan de financement ci-dessus et de répondre à l'appel à candidature régionale de « coopération territoriale » ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent et la prise de toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2018DC/127	Convention de co-financement dans le cadre de la Tranche 2 de Bretagne Très Haut Débit	DECIDE : - d'autoriser la signature de la convention de co-financement du projet « Bretagne très haut débit » jointe en annexe, arrêtant les conditions et modalités de contribution de la Communauté de communes au financement des déploiements de la phase 2 d'une zone FttH de 21 530 locaux qui seront opérés par le Syndicat mixte Mégalis Bretagne, au titre de sa compétence facultative, sur le territoire de cette dernière et conformément aux engagements pris ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

Membres en exercice : 51	Présents : 40	Votants : 48
--------------------------	---------------	--------------

Etaients présents : Ronan ALLAIN, Annie AUDIC, Bernard BODIC, Michel COUTURIER, Serge CUVILLIER, Bernadette DESJARDINS, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Elisabeth GOUELLO, François GRENET, Mireille GRENET, Jean-Michel GUEDO, Marie-Pierre HELOU, Guy HERCEND, Bernard HILLIET, Kaourintine HULAUD, Fay HURLEY, Roger JOFES, Jean-Pierre KERBART, Pierrette LE BAYON, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Pascal LE CALVE, Ronan LE DELEZIR, Laurence LE DUVEHAT, Lénaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Jean-Luc LE TALLEC, Jean-Maurice MAJOU, Christiane MOULART, Gérard PIERRE, Gérard PILLET, Aurélie QUEIJO, Aurélie RIO, Joseph ROCHELLE, Odile ROSNARHO, Marie-Éliane ROZO, Monique THOMAS, Azaïs TOUATI, Franck VALLEIN.

Absents ayant donné pouvoir : Jean-Luc CHIFFOLEAU à Philippe LE RAY, Hélène CODA-POIREY à Guy HERCEND, Yvonnick GUEHENNEC à Bernard BODIC, Marie-Lise LE ROUX à Franck VALLEIN, Jessica LE VISAGE à Serge CUVILLIER, Dominique RIGUIDEL à Mireille GRENET, Andrée VIELVOYE à Bruno GOASMAT, Valérie VINET-GELLE à Aurélie QUEIJO.

Absents excusés : Jean-Michel BELZ, Olivier LEPICK, Fabrice ROBELET.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Décision	Titre	Objet	Vote
	Fiscalité : instauration d'une exonération de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) des locaux soumis à la redevance spéciale	DECIDE : - la reconduction, pour 2019, des trois régimes d'assujettissement à la redevance spéciale existants pour les professionnels du territoire ; - l'exonération de la TEOM des professionnels assujettis à la redevance spéciale, énumérés dans le tableau annexé à la présente délibération ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent et à prendre toute mesure	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

		nécessaire à l'exécution de la présente délibération.	
N° 2018DC/129	Octroi d'un fonds de concours au profit des Communes de Hoëdic, Ploemel, Pluneret, Sainte-Anne d'Auray et Camors	DECIDE : - d'autoriser le versement d'un fonds de concours à hauteur de 22 500 € au titre de 2018 à la Commune de Hoëdic ; - d'autoriser le versement d'un fonds de concours à hauteur de 150 000 € au titre de 2018 aux Communes de Ploemel, Pluneret et Sainte-Anne d'Auray ; - d'autoriser le versement d'un fonds de concours à hauteur de 44 630 € au titre de 2018 à la Commune de Camors ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent et la prise de toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2018DC/130	Décision modificative n°1 du Budget principal	DECIDE : - d'approuver la décision modificative n°1 sur le Budget principal conformément au tableau annexé.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2018DC/131	Décision modificative n°1 du Budget annexe Assainissement collectif	DECIDE : - d'approuver la décision modificative n°1 sur le Budget annexe Assainissement collectif conformément au tableau annexé.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2018DC/132	Créances irrécouvrables	DECIDE : - d'approuver pour le Budget Principal l'admission en non-valeur d'un montant de 10 123,99 € à imputer au compte 6541 et l'admission en créances éteintes d'un montant de 29 857,96 € à imputer au compte 6542 ; - d'approuver pour le Budget annexe Assainissement collectif l'admission en non-valeur d'un montant de 412 € à imputer au compte 6541 et l'admission en créances éteintes d'un montant de 238,45 € à imputer au compte 6542 ; - d'approuver pour le Budget annexe Assainissement non-collectif l'admission en non-valeur d'un montant de 530,59 € à imputer au compte 6541 ; - d'approuver pour le Budget annexe Ordures ménagères l'admission en non-valeur d'un montant de 20 638,42 € à imputer au compte 6541 et l'admission en créances éteintes d'un montant de 2 206,75 € à imputer au compte 6542 ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent et notamment l'état de créances irrécouvrables au titre de l'admission en non-valeur et des créances éteintes d'après les montants proposés par le Trésor public.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2018DC/133	Transfert des RAM/LAEP – Modification du tableau des effectifs et instauration	DECIDE : - de créer, dans le cadre du transfert des RAM /LAEP :	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

	<p>de l'indemnité forfaitaire représentative de sujétions et travaux supplémentaires d'éducateurs de jeunes enfants</p>	<ul style="list-style-type: none"> · deux emplois d'éducateur principal des jeunes enfants à temps complet, · un emploi d'éducateur principal des jeunes enfants à temps non complet (0,8 ETP), · un emploi d'éducateur des jeunes enfants à temps complet, · un emploi d'éducateur des jeunes enfants à temps non complet (0,5 ETP), · un emploi d'éducateur principal des jeunes enfants ou un emploi d'éducateur des jeunes enfants à temps non complet (0,8 ETP) ; <p>En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B dans les conditions fixées à l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;</p> <p>Le traitement sera calculé par référence à l'indice brut terminal de la grille indiciaire d'éducateur principal des jeunes enfants ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'instaurer de l'indemnité forfaitaire représentative de sujétions et travaux supplémentaires d'éducateurs de jeunes enfants de la manière suivante (voir annexe) ; - de modifier en conséquence l'annexe 1 de la délibération n°2016DC/173 du Conseil communautaire en date du 25 novembre 2016 ; - d'appliquer au cadre d'emploi d'éducateur des jeunes enfants les modalités de mise en œuvre du régime indemnitaire définies dans le cadre de la délibération n°2016DC/173 du Conseil Communautaire en date du 25 novembre 2016. 	
<p>N° 2018DC/134</p>	<p>Réseau des médiathèques - Mise à jour du tableau des emplois</p>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de mettre à jour le tableau des emplois de la Collectivité de la manière suivante à compter du 1^{er} octobre 2018 (voir annexe) ; - de modifier en conséquence l'annexe 1 de la délibération n°2016DC/173 du Conseil communautaire en date du 25 novembre 2016 ; 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p>
<p>N° 2018DC/135</p>	<p>Mise à jour du tableau des emplois</p>	<p>DECIDE, à compter du 1^{er} octobre 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de mettre à jour le tableau des emplois de la Collectivité de la manière suivante (voir annexe). 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p>
<p>N° 2018DC/136</p>	<p>Mise à jour du tableau des emplois</p>	<p>DECIDE, à compter du 1^{er} octobre 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de créer 1 emploi de rédacteur territorial à temps complet. 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p>

**Communauté de Communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2018

N° 2018DC/109 – Demande de subvention dans le cadre du contrat de partenariat signé entre la Région Bretagne et le Pays d’Auray Pépinière d’entreprises

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Montant HT
Acquisition du plateau	360 000 €	Région - Contrat de partenariat avec le Pays d’Auray	157 992 €
	130 000 €	Région - Contrat de partenariat avec le Pays d’Auray <i>(enveloppe complémentaire)</i>	100 000 €
Travaux d’aménagement du plateau brut	687 547,07 €	FNADT	100 000 €
Réseaux, mobilier de bureau et équipement informatique	90 000 €	DETR	125 000 €
Maitrise d’œuvre, étude technique	62 153,95 €	Département	208 075 €
		Autofinancement <i>(48 %)</i>	638 634,02 €
		TOTAL RECETTES	1 329 701,02€
TOTAL DEPENSES	1 329 701,02€		

N° 2018DC/113 – Plan de financement LEADER

Dépenses réelles		
Description des postes de dépenses	Montant (EUR TTC)	%
Dépenses de personnel (équivalent 0,3 ETP)	21 549,78	86,96
Coûts indirects (forfait 15 %)	3 232,47	13,04
Total	24 782,25	100

Recettes		
Financeurs (co-financeurs envisagés)	Montant (EUR TTC)	%
Europe FEADER LEADER	19 825,80	80
Autofinancement public	4 956,45	20
Total	24 782,25	100

N° 2018DC/130 – Décision modificative n°1 du Budget principal

Section de fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
6541/812-Créances admises en non-valeur	1 400 €	7331/01-TEOM	5 400 €
6542/812-Créances éteintes	4 000 €	73111/01-Taxes directes	103 000 €
6574/95-Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	217 000,00 €		
023/01-Virement à la section d'investissement	- 50 000,00 €		
022/01-Dépenses imprévues	- 64 000,00 €		
Total dépenses de fonctionnement	108 400,00 €	Total recettes de fonctionnement	108 400,00 €

Section d'investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Opération 12-2051/95-Concessions et droits similaires	- 50 000,00 €	021/01-Virement de la section de fonctionnement	- 50 000,00 €
Total dépenses d'investissement	- 50 000,00 €	Total recettes d'investissement	- 50 000,00 €

N° 2018DC/131 – Décision modificative n°1 du Budget annexe Assainissement collectif

Section d'Investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
OPERATION 11 REHABILITATION - Article 2315	- 170 000,00 €		
OPERATION 12 EXTENSION - Article 2315	200 000,00 €		
OPERATION 13 SECURISATION - Article 2315	30 000,00 €		
OPERATION 15 ZONAGE - Article 2315	20 000,00 €		
OPERATION 17 ETUDES - Article 2031	- 80 000,00 €		
Total dépenses d'investissement	- €	Total recettes d'investissement	- €

N° 2018DC/133 – Transfert des RAM/LAEP – Modification du tableau des effectifs et instauration de l'indemnité forfaitaire représentative de sujétions et travaux supplémentaires d'éducateurs de jeunes enfants

-Filière	Cadre d'emploi	Montants de Référence annuels	Coefficient d'ajustement
Sanitaire sociale	et Educateur principal	1 050 €	1 à 7
	Educateur	950 €	1 à 7

N° 2018DC/134 – Réseau des médiathèques Mise à jour du tableau des emplois

Poste	Catégorie	Filière	Cadre d'emploi	Grade	Nouvelle situation	Catégorie
Coordinateur du réseau de bibliothèques /médiathèques	A	Culturelle	Attaché de conservation ou bibliothécaire	Attaché de conservation ou bibliothécaire	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B

N° 2018DC/135 – Mise à jour du tableau des emplois

Poste	Catégorie	Filière	Cadre d'emploi	Grade	Nouvelle situation
Contrôleur assainissement non collectif	C	Technique	Adjoint technique	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe